L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 12 JUIN 1880.

Dentistes.

Dr. E. BURGUNDER, Dentiste, [illegible] ...Chartres... [illegible]

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à [illegible] 50 cts, pièces aurification et plombage, de [illegible] par dent, suivant la capacité. [illegible] à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Dans tous les ordres pour les [illegible] et gencives. 25 déc—1an.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. [illegible]

Révolution! Révolution!

DANS LES PRIX DES

Dentistes de premier ordre.

Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de venir faire soigner les dents. Toutes les opérations de notre science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." —J'emploie la méthode qui m'est valu mes ... Je fais voir mon système dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance. Les prix les plus réduits de la ville. City Dental Rooms, 150 rue du Canal. G. F. MALONEY, D. D. S. Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 mai—1m

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 190

Entre Ste-Anne et Dumaine.

18jan—1886

Taxes de Ville—1880.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Hotel de Ville, Nlle-Orléans, 1er juin 1880.

Les contribuables de cette ville sont prévenus que les divers comptes arriérés pendants ayant été réglés par le jugement de la cour suprême, la ville est maintenant prête à recevoir les taxes. Les taxes pour l'année 1880 peuvent être payées pendant le mois de juin sans intérêt ni frais d'aucun genre; après quoi les pénalités seront ajoutées par la loi seront imposées. Les contribuables qui ont payé dix mills à compte, sont invités à se présenter et à payer les cinq mills restants; un nouveau reçu leur sera donné en échange de l'ancien. J'engage les contribuables de la Nlle-Orléans à venir payer leurs taxes, ce qui mettra la ville à même de remplir ses obligations envers les professeurs et les institutrices des écoles, la police et tous les employés.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.

2 juin—1m

GRAND BAZAR

D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpacas de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS

—ET—

BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

1864 - - Etablissement - - 1864

D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de cts le gallon. 10 mars—1an

TAPIS ET COUVERTURES

Nettoyés et remis à neuf par un procédé français nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Pleine et entière sécurité fournie aux familles qui honoreront le soussigné de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, rue du Canal, No 195, ou à la succursale, rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.

22mai—1m J. S. HERRELIN.

Mme BONONO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que [illegible] à la matrice, [illegible] chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pâles couleurs. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 20 nov..1an

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

NLLE-ORLÉANS, 29 MAI 1880.

TRENTE-UNIÈME ETAT ANNUEL.

Les Directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1880:

Primes d'incendie....$161,735 06		
Primes maritimes.... 32,461 44		
Primes de rivières.... 80,640 99		274,837 49
Total des primes....$274,837 49		
En moins, réserve pour risques non-terminés....	35,306 00	239,531 49
En moins, réassurances....	20,070 06	
Primes remboursées....	4,655 82	24,725 90
		$214,805 59
Pertes—		
Pertes d'incendie....	$64,253 86	
Pertes maritimes....	10,227 38	
Pertes de rivières....	52,068 51	
	$126,549 75	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, etc....	40,020 20	166,569 95
Profits nets....		$48,235 64
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir....	$23,837 17	
Prêts sur bons et hypothèques....	27,740 00	
Prêts sur garanties....	25,780 00	
		77,357 17
Prêts sur demande avec garanties collatérales....	$49,570 00	
Argent en caisse....	51,811 35	
		101,381 35
Propriété foncière—bureau....	$35,000 00	
Autre immeuble de ville....	11,000 00	
Immeuble à la campagne....	12,600 00	
		58,600 00
Actions et bons, 13 [illegible] consolidés de ville....	3,500 00	
29 actions State National Bank....	2,900 00	
500 certificats de la Convention d'Etat, 166 city school ...	473 28	
160 actions Vallette Dry Dock Stock, 50 actions Good Intent Towboat Stock, 47 actions New Harbor Protection Stock, 100 actions [illegible] ... Mechanics and Traders....	8,251 40	
		14,424 68
Primes en voie de recouvrement....		15,255 48
Paiements de vieux comptes....		12,609 00
		$279,012 69

L'exposé précédent est la condition vraie et correcte de l'état des affaires de cette compagnie.

W. E. LYMAN, Président.

CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Juré et signé devant moi ce 29me jour de mai, 1880.

ALFRED INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires, de donner quinze pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable LUNDI, 14 juin prochain.

—DIRECTEURS—

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
[illegible] A. Adams,	Adam Thomson,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
[illegible] J. Gay,	Simon Hernsheim,
[illegible]	Frederick Camerden,
[illegible]	George Martin,
[illegible] Mortimer,	George W. Sentell,
[illegible] Conner,	John M. Parker,
[illegible]	W. V. Brown,
[illegible] L. Finch,	A. E. Howard,
[illegible]	U. Marinoni,
[illegible] Delery,	Chas. E. Deloss,
Louis Fradon,	B. F. Grubby,

W. R. Lyman. 30 mai—1P

PIANOS

~~PRIX D'ÉTÉ!~~

$25 ET $50,

De moins que les prix d'hiver.

Veuillez venir et examiner mon stock—Conditions qui conviennent.

VIEUX PIANOS PRIS EN ÉCHANGE DE NEUFS.

Quelques Pianos d'occasion Américains et Français en magasin.

AGENCE POUR LA VENTE —DES—

PIANOS.

CHICKERING,

Mathushek,

—ET—

HALE,

CÉLÈBRES DANS LE MONDE ENTIER.

ORGUES

—DE—

Mason & Hamlin.

—ET—

ESTEY

—POUR—

ÉGLISES ET SALONS.

LIVRES

—DE—

Musique et d'Etudes.

IMPORTATION DIRECTE

D'INSTRUMENTS

—DE—

MUSIQUE,

INSTRUMENTS de CUIVRE, ACCORDÉONS, NOUVEAUX ENVOIS.

Pianos accordés et Réparés.

CATALOGUES LIVRÉS SUR DEMANDE.

PHILIP WERLEIN,

135-CANAL-135

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs Michel Districh. Le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, Nos 4,919 et 4,986. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, le JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir: Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinq cent cinq et cinq cent six borné par les rues Nouveau St-Bernard, Antonia, Urquhart et Villeré, et désignée comme lot numéro quatre, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue Nouveau St-Bernard, sur une profondeur de cent pieds. Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent cinquante-quatre, borné par les rues Claiborne, Nouveau St-Bernard, Prieur, Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure des rues Claiborne et Nouveau St-Bernard, mesurant trente-vingt pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de soixante sept pieds à la rue Nouveau St-Bernard, désignée comme lot numéro trois. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5,12,19,26, 3et8 juil

L'Etat de la Louisiane vs Peter ou Theo. Casserly, et le même vs Thomas Casserly.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—Nos 1994 et 4034.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873-1874-1875-1876-1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Perdido, Gravier, Prieur, Johnson et Bertrand et désigné par les lots Nos quatre et six, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Perdido sur cent pieds de profondeur. Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No quatre cent quatre-vingt dix-huit, borné par les rues Johnson, Gravier, Prieur, Bertrand et Perdido et désigné par le lot numéro onze, mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs Mlle Marie A. Berjin.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1918. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante cinq borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Dryades, désigné par le numéro quatorze, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de cent quarante sept pieds sur une ligne, et cent quarante huit pieds sur l'autre. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—22,29, juin 5 12,19,24.

Etat de la Louisiane vs Michael Districh. Le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7807, 7808, 926, 7306.—En vertu de quatre writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877. Je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre cent soixante-six, borné par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'avenue Hagan, désignée comme le lot numéro ... mesurant cent pieds de face au Bayou St-Jean sur une profondeur de cinquante pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24

Etat de la Louisiane vs. F. J. Blumenthal, —Et— Le même vs. le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4,121 et 4,042—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre cent trois, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Gasquet, désignée comme le lot numéro vingt-deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22mai—22,29 juin 5,12,19,24

Etat de la Louisiane vs. Joseph Barré. Le même vs. le même. Le même vs. le même. Le même vs. le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7711, 1237, 6960 et 15,784—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues Bourbon, St-Philippe et Dumaine, et désigné comme le lot numéro dix-neuf, mesurant soixante-sept pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent-soixante-sept pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5juin—5,12,19,26 juil3,8

Etat de la Louisiane vs. François Avegno. Le même vs. le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7291 et 7279.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrites, à savoir: 1° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-et-un borné par les rues Chartres, Royale, St. Louis et Toulouse, et désignée comme le numéro cinq, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de soixante-dix pieds. 2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-sept, borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St. Louis, et désigné comme le lot numéro vingt, mesurant quarante-deux pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juin—5,12,19,29—3,8 juil.

Etat de la Louisiane vs Clement Cucullos.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 7414.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent six borné par les rues Bourgogne, Rempart, Ursulines et Hôpital, et désigné comme lot numéro vingt, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds sur la rue des Ursulines. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5, 12, 19, 26—juillet 3, 8.

Etat de la Louisiane vs Erhard Ritzinger ou Gerard Menger.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 1980. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quatre-vingt-sept, borné par les rues Rempart, Thalia, Melpomène et Basin et désigné comme le lot numéro un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juin—5, 12, 19, 26, juillet 3, 8.

Etat de la Louisiane vs. John Hennessy. Le même vs. John Hennessy.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, Nos [illegible].—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues Front, St Joseph, Nord, Market et Fulton et désigné comme le lot numéro [illegible], mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 mai—29—juin 5,12,19,26, juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF.

F. D. Seghers vs. Louise Chouteau, épouse d'Alexandre Smith.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,684—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: 1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et privilèges y attachés et y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Marais, Dumaine et Villeré, étant une portion du lot désigné par le No cinq, de l'îlet cinquante-neuf, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 8 août 1822, attaché à un acte passé devant Michel DeArmas, anciennement notaire en cette ville, daté du 16 novembre 1822. Le dit lot ou portion de lot de terre à prendre du côté le plus rapproché de la rue ... et mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent-vingt pieds. 2° Et une portion du lot de terre touchant le lot ci-dessus décrit et mesurant huit pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, au pied français, et faisant une partie du lot numéro quatre du dit îlet No 59 du plan ci-dessus mentionné, étant les mêmes propriétés acquises par la dite Mme Smith, défenderesse, d'une donation de M. Courcelle, conformément à un acte pardevant O. Drouet, notaire en cette ville, en date du 31 octobre 1871, dûment enregistré dans le bureau des annotateurs, livre 95, folio 759, et enregistré au bureau des hypothèques, livre D, 9, folio 58. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11mai—11,18,25, juin 1,8,12

Etat de la Louisiane vs Ed. Hughes. Le même vs Edward Hughes.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1917 et 1108.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent soixante-quatre, borné par les rues Prytania, Pitt, Bordeaux et Valence, et désignée comme lots numéros trois à treize, mesurant trente pieds chacun de face à la rue Valence sur une largeur de trente-trois pieds chacun dans le fond et cent pieds de profondeur. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mai—29, juin 12, 19, 26 1 juil

Etat de la Louisiane vs. Thos. Jordan. Le même vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2,745 et 1,118.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante-cinq, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Baronne, et désignée comme suit: Le lot numéro vingt, mesurant vingt pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds; et le lot sur la rue Dryades et formant le coin des rues Dryades et Gravier, les lots numéros vingt-deux et vingt trois mesurant quarante pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent pieds. Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent soixante-huit, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Rampart, et désignée comme suit: Le lot numéro deux mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 mai—29—juin 5,12,19,26—juillet 1er

Etat de la Louisiane vs. Philippe F. Herwig. Le même vs. Phil. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs P. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2962, 4064, 4235 et 5668.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: 1° Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent cinquante-quatre, borné par les rues Clouet, Louisa, Robertson et Claiborne, et désignée comme lots numéros trente-trois et trente-quatre, mesurant cinquante-huit pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds. 2° Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro neuf cent dix, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Prieur et Johnson, désignée comme le lot numéro onze, mesurant soixante pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent trente pieds. 3° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-huit, borné par les rues Levée, St-Thomas, Pleasant et Harmony, et désignée comme le lot numéro seize et la moitié du lot numéro quinze, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur et façade de quatre-vingt-neuf pieds et dix pouces à la rue Harmony. 4° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent trente-trois, borné par les rues Basin, Franklin, Conti et Bienville, et désignée comme le lot numéro dix, mesurant vingt-un pieds de face à la rue Basin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juin—5,12,19,26—juillet 3,8

Etat de la Louisiane vs Mme Wm Godfrey et Wm Godfrey.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1686 et 3184. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, le JEUDI 1er juillet 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro cent-trente, borné par les rues Annunciation, Terpsichore, Chippewa et Robin, et désignée comme le lot numéro un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent-vingt-huit pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29mai—29, juin 5,12,19,26, juillet 1er.

Etat de la Louisiane vs. Stoddard Howell. Le même vs. le même. Le même vs. Stoddart Howell.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1964, 2366, 4079, 4069—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre avec les améliorations, située dans le Sixième District de cette ville, s'étendant de la Levée jusqu'à l'avenue Florida et bornée d'un côté par le morceau de terre de Charles Caffin, et de l'autre, par la rue Charbonnet, la propriété de la compagnie de la manufacture de coton de la Louisiane et le terrain de Claude Tiblier, et divisé comme il est indiqué sur un plan déposé au bureau de la compagnie du Drainage, en trois morceaux, et mesurant, au pied américain, comme suit: Le PREMIER TERRAIN mesure deux cent quatre-vingt-sept pieds neuf pouces de face rue Levée, deux cent quatre-vingt pieds trois pouces et sept lignes de face rue Dauphine, sur deux cent quarante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur du côté de la propriété de Caffin et dix-huit cent douze pieds, quatre lignes rue Charbonnet ou du côté de la propriété de la Compagnie de manufacture de coton de la Louisiane. Le second terrain mesure deux cent quatre vingts pieds, trois pouces et sept lignes du côté de la rue Dauphine et de l'avenue des Bons-Enfants, et onze cent vingt cinq pieds, six pouces et quatre lignes du côté de la propriété Caffin et de la rue Charbonnet. Le troisième terrain mesure deux cent quatre-vingts pieds, trois pouces et sept lignes du côté de l'avenue des Bons-Enfants et de la Promenade Floride, sur une profondeur de six mille cent-cent pieds quatre pouces et trois lignes du côté des propriétés de Caffin et de Claude Tiblier, de l'avenue des Bons-Enfants à la Promenade Florida. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29mai—5,12,19,26 juin - 1er juillet.

Jean St-Martin vs. Paul Estebon.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: 1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Delassize, dans l'îlet No 25, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Delassize du faubourg Livaudais. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire en la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du No 5... Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Barthet, conformément à un acte passé devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866. 2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le faubourg Plaisance, maintenant paroisse Jefferson, ... dans l'îlet borné par les rues Nayades, Pleasant ou Tolédano et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par E. Batchen, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a acheté de Jean Louis André, par acte passé devant E. Commagère, recorder et ex-officio notaire dans la paroisse Jefferson, en date de [illegible] 1868. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. J. M. Bohier, épouse de J. Brenes.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2063. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour TAXES d'ETAT de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante-dix-huit, borné par les rues Rampart, Dryades, Clio et Erato et désignée comme lots numéros vingt à vingt-deux, mesurant soixante-deux pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de cent quarante-trois pieds. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—12,19,26—juil 3, 10,15

Etat de la Louisiane vs Louise et Emile Delhonde. Le même vs les mêmes.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7504 et 7681.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No cent quarante, borné par les rues Liberté, Claude et Ursulines et le Chemin du Bayou, désignée comme lot numéro sept, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de quatre-vingts pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12, 19, 26, 3, 10, 15 juil

Etat de la Louisiane vs Amélie Blanchard, le même vs Amélia Blanchard, le même vs le même, le même vs la même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5904, 6 58, 7127, 7034.—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro six borné par les rues Peters, Douane, Clinton et Bienville, et désigné comme le numéro 5, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Peters sur soixante et onze pieds de profondeur sur une ligne et quatre-vingt-dix de profondeur sur l'autre ligne. 2° Un certain morceau de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet numéro cent-vingt-quatre borné par les rues Franklin, Bienville et Douane et désigné comme le lot numéro six mesurant trente-deux pieds de face à la rue Basin sur cent-vingt-huit pieds de profondeur. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12 juin, 19, 26, juillet 5, 10,15.

Etat de la Louisiane vs Leopold Bodenheimer. Le même vs L. Brodenheimer.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 4017, 2142—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: 1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quarante-trois, borné par les rues Liberté, Lafayette, Poydras et Howard, désigné comme lot numéro deux, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de quatre vingt six pieds. 2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro trois cent cinquante-deux, borné par les rues Magnolia, Locust, Clio et Erato, désigné comme le lot numéro treize, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12juin—12, 19, 26, juillet 3, 10, 15

A. E. Masonne Bros. & Co. vs. Wm. Lots.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 45,599.—En vertu d'un ordre de vente en date du 10 juin 1880, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 15 juin 1880, à 1 P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Tout le contenu ainsi que les installations d'un café, au coin des rues Carondelet et Commune, dans le Premier District de cette ville. Conformément à un inventaire enregistré à mon bureau. Attaché dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—12,13,14,15

Etat de la Louisiane vs. J. Mundey No 2

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,346—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trente-deux, borné par les rues Derbigny, Gravier et Commune, et désignée comme lots numéros vingt quatre à vingt-sept mesurant quatre-vingts pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de cinquante pieds sur une ligne et de quatre-vingt-sept pieds sur l'autre ligne. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12juin—12,19,26—3,10,15juil

Etat de la Louisiane vs. David Jones. Le même vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 2473 et 1831.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1874, 1875 et 1876, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-sept, borné par les rues Carondelet, Calliope et la Promenade Triton, et désigné comme les lots numéros trente-cinq à vingt-sept pieds de face à la rue Baronne et profondeur de cent quatre-vingt-deux pieds. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—12,19,26—juillet 3,10,15

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Mme D. M. Pattie et Alfred Mettie, [illegible].

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir: Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix-sept... le lot numéro six, borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bons-Enfants maintenant St Claude et Planche maintenant Marais, mesurant trente pieds trois lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de derrière, et cent dix-neuf pieds, cent onze pieds trois pouces sur la ligne du numéro dix-sept, et cinq pieds cinq lignes de largeur dans le fond, et une ligne de derrière qui le divise du lot numéro dix, le tout en mesure anglaise selon un plan de D'Hémécourt, le dix-huit décembre 1847 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire. Etant la même propriété acquise par Mme Ellis, un des défendeurs dans cette affaire de Mme Susanna Hiss, veuve de Thomas P. Norris, selon un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 7 octobre 1863, C. O. Livre 85, Folio 630. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 mai—22,29—juin 5,12,19,23

VENTE DE CONSTABLE.

Shropshire & Co., vs. M. Marcado et Philip Ballagne et James ou Jacques Marcado, caution sur le release bail.

DEUXIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans—No 715.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable W. Rogers, Deuxième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi. La propriété appartenant à James ou Jacques Marcado, caution sur le release bail dans la dite affaire, et consistant en la moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désignée comme le No trois, et borné par les rues Orléans, St-Pierre, Johnson et Prieur, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, arpenteur, en date du 9 juin 1853, déposé à l'étude de L. Hermann, alors notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds une ligne de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces sept lignes entre des lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par le dit James ou Jacques Marcado de Zacharie Marcado, le 14 octobre 1874, par acte passé devant A. Ducatel, notaire. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

ROBERT HARNES, Constable.

12 juin—12, 17 et 24 juin, 1, 8 et 13 juillet.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John A. Phillips.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,[illegible].—Avis est par la présente donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont à faire valoir contre le compte présenté par Isaac Phillips, tuteur desdits mineurs en cette affaire, ... approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.

JOHN HERBERT, Greffier.

12 juin—12,16,20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs Dr Armand Mercier.

Le même vs le même, le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 206, 979, 4791, 5958, 1314.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: 1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent cinquante sept, borné par les rues Baronne, Dryades, Julia et Girod, et désignée comme: Le lot numéro vingt et un, mesurant cinquante pieds cinq pouces de face à la rue Girod sur quatre-vingt-quinze pieds cinq pouces de profondeur. 2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro cinq cent vingt-deux borné par les rues Canal, Galvez, Gasquet et Johnson, et désignée comme suit: les lots numéros un et deux, mesurant cinquante-deux pieds de face à la rue du Canal sur cent neuf pieds de profondeur et de façade à la rue Johnson et formant le coin des rues Canal et Johnson. Les lots numéros trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot numéro six mesurant vingt-sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur et de face à la rue Galvez et formant le coin des rues Canal et Galvez. Le lot numéro sept mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent cinquante-quatre pieds de profondeur sur une ligne et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro huit mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent quarante-cinq pieds de profondeur sur une ligne et cent trente-six pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro neuf mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une ligne et cent trente-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro dix mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent vingt-cinq pieds de profondeur sur une ligne et cent seize pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro onze mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et face à la rue Galvez et formant le coin des rues Galvez et Gasquet. Le lot numéro douze mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds de profondeur. Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro soixante-huit, borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine et désigné comme le lot numéro vingt-six, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Douane sur soixante pieds de profondeur. Saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 juin..5, 12, 19, 26..juil 3, 8.

Mme Seth Stem vs. Mme Magdeleine Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir: Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Bread et Poydras, désignés par les lots Nos six, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B s'en certifiés en devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bread, s'étendant sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante-six pieds un pouce et quatre lignes. Le lot No 17, mesure vingt-neuf pieds cent pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Bread, et quatre-vingt huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne de fond de vingt-neuf pieds deux pouces. Le lot No 18 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Poydras, vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bread et quatre vingt dix pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois), et le dit lot No dix-neuf mesure vingt pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bread, sur quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Delhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt pieds neuf pouces deux lignes. Et aussi toute la succession, le droit, titre, intérêt, aversion, et réversion, reliquats, loyers, revenus, propriété, possession, portion, réclamation et demande ... Elizabeth Fahrmann et ... à moins ... d'avoir une portion de ces quatre lots de terre ... le soussigné le 31 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant promis que tout droit d'acquérir ... Etant la même propriété acquise par la défenderesse Mme Fahrmann ... Elizabeth Fahrmann, ... passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15mai—15,22,29 juin 5,12,16

Charles E. Staub vs. John Lubben.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 15,205.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, ci-devant faubourg Washington, désigné par le numéro dix-sept de l'îlet borné par les rues Dauphine, Casa Calvo, Morales, Port et Enghein, sur un plan fait par J. Pilié, en date du 5 juillet 1839, et déposé au bureau de F. De Armas, ... mesurant vingt-six pieds de face sur Dauphine, et cent dix pieds de profondeur, ... ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, avec tous les droits, privilèges et avantages qui en dépendent. Etant la même propriété acquise par le défendeur, par un acte de Conrad Ilgen, passé devant George Letourneau, ancien notaire en cette ville, en date du 1er juin 1854. Saisi dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18,29—juin 1,8,15,19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison Carroll à l'encan, une des résidences les plus complètes, les plus attrayantes et les mieux situées du Premier District au coin des rues Première et Chestnut, dans le voisinage de MM. J. G. Morris, S. H. Kennedy, Emory Clapp, R. M. Walmsley, S. B. Newman, Wm. Cunningham, Chas Chaffe, R. J. Hamilton et autres.

Succession de Joseph W. Carroll, No 37,322—Deuxième Cour de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 juin 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Joseph W. Carroll, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 20, qui est borné par les rues Première, Chestnut, Prytania et Seconde, et désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, le 15 avril 1860, lesquels dites portion de terre mesure 128 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Première sur 183 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Chestnut, entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages et demi, solidement construite, contenant le plus grand nombre de chambres, salle de réception, avec grands verandas en bas et en haut, et salle à la rue, ayant des corridors vastes, beaux salons doubles, bibliothèque, salle à manger, cuisine et chambre à laver, 5 grandes chambres à coucher, 2 chambres sur la galerie et 4 chambres dans les mansardes, chambre à bain avec eau chaude et froide, 9 devants de cheminées en marbre, gaz dans toute la maison, avec chandeliers et tuyaux de gaz, grande et vaste écurie et remise, allées pavées, de magnifiques arbres à ombrage, ... Cette propriété est l'une des résidences les plus complètes et les mieux finies dans ce quartier aristocratique du Premier District. La propriété sera vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1880. Termes et conditions de la vente au gré des acquéreurs, le tout comptant ou un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente, ou la tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente. Les paiements retardés s'il en est, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ... garantis par une hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec le pacte "de non alienando" et toutes les autres clauses usuelles de garantie, clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le paiement de l'assurance et le transfert de la police et le paiement par l'acquéreur de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, notaire.

9 juin - 9, 12, 19, 26—juil. 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison double rue Félicité.

Succession de Margaret Grant, épouse défunte de William Foley—No 41,792. Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1880, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir: Un morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, St-André, Franklin et Liberté, et mesurant environ 48 pieds et 5 lignes de face sur la rue Félicité, sur environ 60 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison double en bois contenant 8 chambres, salles de bain, cuisine etc. Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.

5juin—5,12,19,26 juillet3,10

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT, DANS LES RUES LAFAYETTE, DRYADES FRANKLIN ET JULIA.

DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.

JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.

No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire des mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandant, etc.

No 34,768.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 22 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, et aussi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes savoir:

1. La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 106 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos. 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, est en face du TURNER'S HALL, et à un îlet seulement du MARCHÉ POYDRAS.

2. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots Nos 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur. Le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis en bois à deux étages pour chacune, avec hangars, caves, etc., et en coin en un édifice à un étage occupé comme GROCERIE.

3. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Remparts et Basin. Le lot est désigné comme le No 124 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. Ce magasin fait face au Nouveau Bassin et touche à l'emplacement bien connu de John C. Stewart.

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme le No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 85 pieds de profondeur; il fait face au débarcadère et est un bon emplacement d'affaires.

5. Vingt neuf lots de terre formant tout l'îlet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julie, ayant 424 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 350 pieds de face à la rue Solomon, 324 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 282 pieds 1 pouce 4 lignes de face à Florida Landing ou rue Julie (le tout plus ou moins.)

Les dits deux îlets sont situés à la jonction de trois chemins coquillés et du pont de la rue de la Commune: ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6° Quatorze lots de terre, composant tout l'îlet irrégulier No 17 ou 791, borné par les rues Commune, Napoléon, Solomon et Julie, ayant environ 272 pieds 6 pouces de face à la rue Julie ou Florida Landing, 304 pieds 3 pouces de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon (le tout plus ou moins.)

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons avec les intérêts engagés, garantis par le privilège du vendeur, et toutes les clauses habituelles de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication. Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.

9 mai—9, 15, 22, 29 mai, 5 et 12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.

Nos 457 et 459 rue REMPART, ENTRE LES RUES MELPOMÈNE ET TERPSICHORE.

Succession de Alexander P. Waldron.

No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, cuisine, etc.; la maison a une galerie de devant, corridor dans le fond, et huit chambres de chaque côté, gaz partout, cave, hydrant, etc. Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire. No 12 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit, au comptant, un dépôt de $170 84 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $43 66 a été payée comme dividende.

9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.

Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiana et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.

Vente au comptant.

Succession de John H. Meilleur.—No 41,116.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, en bloc dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe, désigné par la moitié du lot No 3 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis désignée par les Nos 411 et 413 rue St. Charles et qui se trouve entre les résidences du Dr James G. Belden et de M. Louis Bose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville. Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

12mai—12,15,22,29 juin5,12

La résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Poydras et de Lafayette.

67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.

Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louise Fenton Rowe. Nos 40,945 et 41,789—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 156 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne un point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 25 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en briques dans le fond qui appartient ou appartenait anciennement à M. Millaudon, sur lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages et demi, en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remises, écurie, etc., désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept (67) actions de cent (100) piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" en comprenant de 26 certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons si on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.

9 mai—9, 15, 15, 22, 29, mai—juin 5, 12, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Sixième District, au coin des rues Camp et Gen'l Taylor.

Peter G. Schreiber vs. Mme C. J. Schreiber, tutrice naturelle, etc. et autres—No 2,118—Cour de Deuxième District Judiciaire pour le Sixième et le Septième District Municipal, Paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus, le 2 avril 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux lots de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Gen'l Taylor, désignés comme Nos 11 et 12, et se touchant, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue du Camp, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 forme le coin des rues Camp et Gen'l Taylor. Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois, avec mansarde, toit en ardoises, en retraite sur la rue, avec galerie devant et large vestibule au centre. Ce cottage constituerait une excellente et confortable résidence.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

29mai—29,27 juin5,12,19,26

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ENCAN! ENCAN! ENCAN!

PAR ALBERT PAUL.

Au Bureau de Prêts sur Gages,

Rue Baronne No 17, à 11 h. du matin.

Tous les gages, sans distinction, pour lesquels l'intérêt n'a pas été payé jusqu'au 1er décembre 1879, seront mis à l'encan et en vente partir le SAMEDI, 12 juin 1880.

Les personnes intéressées feraient bien de payer l'intérêt arriéré.

Tous les articles seront vendus sans pleine garantie.

11 juin—4t OTTO SCHWANER.

PAR D. E. MORPHY & SON.

600 balles de foin.

PAR D. E. MORPHY & SON. D. E. Morphy encanteur. Seront vendues SAMEDI, 12 juin 1880, à 10 heures et demie du matin sur la Levée devant la rue Girod, pour le compte de qui il appartiendra. 600 balles de foin. Conditions—Comptant. 10 juin—3t

AR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLE, EN BOIS ET A DEUX ÉTAGES,

Nos 381 et 383 rue des Magasins, entre Thalie et Melpomène.

Dans l'affaire de la Tutelle des enfants mineurs de Edwin Charles.

No 42,010.—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, signé le 9 juin 1880, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Thalie, et Melpomène, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence, double, en bois et à deux étages, désignée par les Nos 381 et 383 rue des Magasins.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets, les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et payant comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces pour la vente de la propriété. L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—19,26, juil 3,10,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce. Succession de Peter Green. No 38,991. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la bâtisse du milieu de l'îlet, de trois maisons coin Girod et Commerce, désigné par le No 39 de la rue Girod. L'édifice de face est une maison en briques à trois étages. 19 pieds sur 30 et la maison en briques à deux étages dans le fond, 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rosha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété de E. Crook. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 41 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/3 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. Les polices d'assurance transférées ... porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

Belle maison de résidence centrale, près de la Cathédrale et des Cours.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan:

La maison en briques à trois étages, parfaitement construite et située dans un quartier central, avec vérandah en fer, désignée par le No 47 rue St. Pierre dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Allée d'Orléans et St. Pierre. Voir le plan pour les dimensions.

Conditions.—Un tiers ou plus, selon le désir de l'acquéreur, comptant, le reste à un et deux ans en billets portant intérêt garantis par hypothèque et le lien du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et transfert de la police d'assurance. L'acquéreur devra en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Morel, notaire aux frais de l'acquéreur. 4 juin—

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTION EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Marie O. Chalon et autres vs Marie Louise Chalon, mineure—No 37,124, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Onze terrains à Carrollton, 7e District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp. SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Onze terrains situés dans le septième district de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Barthe, Seconde, Hilary et Clinton. Les dits terrains sont désignés par les Nos 12 à 22 inclusivement sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, en date du 18 juillet 1877, selon lequel ils mesurent ainsi qu'il suit:

Le lot No 12 forme le coin des rues Hilary et Barthe, et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Barthe sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Hilary. Les lots Nos 13 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme le coin des rues Barthe et Clinton et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Barthe sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Clinton. Les lots Nos 21 et 22 touchent aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clinton sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant et les améliorations quelconques.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit en billets divisés en coupons au gré des parties intéressées et garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 mai—25,29—5,12,19et26 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Schuler, épouse de Jos. Wechsler.

No 41,943, Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Emplacements de valeur propres au commerce, à l'angle des rues Chippewa et Troisième, Quatrième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Livaudais et désigné par le No 6 du carré d'îlet trente-et-un, sur le plan primitif du dit faubourg, tracé par G. E. Buisson, le 3 mars 1832, déposé au bureau de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit morceau de terre forme l'angle des rues Chippewa et Troisième, dans le carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Jersey, Troisième et Quatrième, et mesure, maintenant, 50 pieds de face rue Chippewa, sur une profondeur et façade, rue Troisième, de 82 pieds et 84 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 7, le tout en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains morceaux de terre sur lesquels on peut construire, situés dans le quatrième district de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No 60 et borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième, lesdits terrains sont désignés par les Nos 19 et 20 et mesurent chacun 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue Chippewa, la même largeur à l'arrière plus, qui est la ligne latérale du terrain No 21. Le terrain No 19 a une profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18 de 117 pieds 7 pouces et 2 lignes, et 118 pieds 1 pouce sur la ligne le séparant du terrain No. 20. Le terrain No 20 forme l'angle des rues Chippewa et Troisième et a une profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 19, de 118 pieds 1 pouce, sur 118 pieds 7 pouces de profondeur et de face rue Troisième, le tout d'après un plan fait par Buisson, voyer, en date du 3 mars 1832, et déposé au bureau de E. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

23 mai—29—5, 12, 19 26 juin.

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGÈNE ERATH,

293.....RUE VILLERÉ.....293

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11mai—1an

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

Nov20—1an—A.M.J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de maison, volailles, charrettes, chevaux et buggy et harnais.

Veuve Philip Moer administratrice, vs. Louis Meindel et als.

No 26,079—Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 17 juin 1880, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan, au coin des rues Liberté et Seconde, en vertu et conformément à un jugement rendu le 24 avril 1880, et signé le 29 avril 1880 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

1 lot de Meubles de maison.
1 lot de Volailles.
2 Charrettes.
1 Cheval, Buggy et Harnais.
1 lot de Linge.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

5 juin—5, 8, 12, 17.

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District.

No 333 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des Etats-Unis.

Rue Claiborne, coin Ursulines.

Vente par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1° Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, ayant une forme irrégulière et mesurant, mesure anglaise, 15 pieds 7 pouces sur la rue Claiborne, environ 17 pieds 7 pouces de profondeur du côté plus près de la rue Hôpital, 65 pieds 7 pouces, sur la ligne commençant à la rue des Ursulines et parallèle à la rue Claiborne.

Un autre morceau de terre de forme irrégulière désigné par le numéro 4 de l'îlet E, selon le plan de Commagère en date du 4 décembre 1842, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, environ 17 pieds 7 pouces ou à peu près de face à la rue des Ursulines, et 49 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (ensemble avec 110 actions maintenant réduites à 10, à raison de la banque des Citoyens de la Louisiane) situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le lot No 4, d'après un plan dressé par T. A. Rocheau, en date du 4 avril 1836, déposé sous le No 25 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, notaire, lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, acheté par le dit E. F. Mioton, de W. Vigaud pardevant A. Drey fous, notaire.

Termes et conditions pour la propriété premièrement décrite—1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie quelconque, les acquéreurs devront assurer les bâtisses (dans la New Orleans Insurance Association), rembourser les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs devront assumer, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et mis en possession des loyers après le complètement des titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termes et conditions pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur fournira son billet pour les actions en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le premier janvier 1881, pour la somme de cinq cent cinquante piastres ($550), et renouvelable selon la charte de la susdite Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumera aussi toutes les obligations et les responsabilités d'actionnaire de la Banque des Citoyens, l'acte devant être identifié avec l'acte hypothécaire, la vente de la propriété et les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane; la balance comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur devra assurer la propriété dans la Compagnie d'assurance de ... rembourser au vendeur les primes non expirées et assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur devra être mis en possession des loyers après le complètement des titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29mai—29 juin 5 12 16 19

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

No 411 rue Bagatelle entre Amour et Bons Enfants.

Nos 413, 415 et 417 rue Bagatelle, entre Amour et Bons Enfants.

Succession de Pierre Claverie, No 41,777. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu le 27 mai 1880 et signé le 1er juillet 1880 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de ladite succession les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 5 sur un plan de A. de Armas, voyer, daté le 12 avril 1880, dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Bagatelle, Amour et des Annonces, mesurant 24 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois (cottage), à un étage recouverte en ardoises et retirée de la rue, divisée en trois corps de logis distincts. Nos 413, 415 et 417, chaque partie (excepté le No 415) une cuisine en bois et dépendances. Ayant été acquise par le défunt et Pierre Claverie de L. O. Grant en vertu conformément à un acte passé pardevant A. Drouet, notaire, le 1er juillet 1872.

2° Un certain morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même district, et qui fait celui précédemment décrit désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, voyer, daté du 12 avril 1880 mesurant 30 pieds 4 lignes de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces 3 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, contenant 2 chambres, une cuisine en bois contenant 2 chambres, cave, etc. Etant la même propriété acquise par le dit Pierre Claverie à achetée de L. Garnier, conformément à un acte passé pardevant A. Drouet, notaire, en date du 27 juin 1872.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant G. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 juin—5, 12, 19, 26, juil—3, 10.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le septième district.—Succession d'Herman Thieler et femme. Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, Cour du deuxième district judiciaire, 6e et 7e districts municipaux de la ville de la Nlle Orléans, signé le 1er avril 1880; en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procédés, etc., daté le 3 mai 1880;

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thieler, No 41,298 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu:

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (ancienne ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'îlet 1, borné par les rues Levée, Bardette, De Armas et Adeele. Le lot No 9 a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la rue Levée et des rues Bardette et De Armas 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bardette, 30 pieds de face à la rue De Armas, et 149 pieds 3 pouces sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet borné par les rues Commercial, Macarty, Washington et Bardette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'îlet No 3, est chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député-arpenteur des Etats Unis, le 26 février 1836, et déposés en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville, 30 pieds de face à la rue Hu..., la même façade sur la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, et ayant 52 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Levée, sur 149 pieds de profondeur sur la rue Washington, 114 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Levée et Short et ayant 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 181 pieds de profondeur et face à la rue Short, et 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4, le tout plus ou moins.

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant au lot No 11. La dite moitié du lot de terre touche au lot No 11 et à 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur sur des lignes parallèles, le tout plus ou moins.

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc. qui se trouvent dans la maison.

Conditions.—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite, ... des polices, ... les taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. H. Peters, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

8 mai—8,15,22,29—5et12 juin

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, Bureaux, No [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI [illegible]

VA[illegible] COMPAGNIE [illegible] TRANS[illegible] NEW [illegible] Les magnifiques [illegible] pour le continent ... AMERIQUE ... FRANCE, Trudelle ... CANADA, France ... Prix du passage ... Première cabine ... Cabines à l'arrière ... BILLETS ALLER ... Entrepont, $26 ... SERVICE DE ... Les steamers partiront pour Bordeaux ... FERDINAND DE LESSEPS ... CALDERA ... Première cabine, $ ...

Lloyd de l'A[illegible] STEAMERS ... LA NOUVELLE ... LE HAVRE ... Les steamers de la LIGNE DU BO[illegible] ... De Brême, Southampton ... Chambre ... $150 ... De la Nouvelle-Orléans ... Chambre ... $150 ... Pour les enfants ... AMERIQU[illegible] OTEROS ... Le rapide steamer ... Portant la malle ... Pour New-[illegible] ... ETTE LIGNE ... KNICKERBOCKER ... NEW ... HUDSON ... For New [illegible] Cromwell ... NEW ORLEANS ... HUDSON, Steamship ... Wednesday ... Insurance ... Cabin Passage ... Freight ...

Dr M.A[illegible] CURES INDIGESTION, BILIOUSNESS, COSTIVENESS, SICK HEADACHE, DYSPEPSIA, COLIC. LIVER ... HAYDEN ... by all druggists.

E. G[illegible] Ancienne ma[illegible] Entrepreneu[illegible] BUREAU ...

FEUI[illegible]

CITÉ

HENR[illegible]

Elle sourit ... une grande ... lui sauter au ... deux, car, jetait ... et la prit dans ... —Allons taire ... ai dit-il gaiement ... —Mais tu re... —Je l'étais, ... rendu mes ... Le cœur ple... chercher son ... tes après, ils ... dant Paris

Un voile de ... s'élevait lente... nait des plai... grise, aux con... dire ou finit le... mense que fer... les collines ve... hauteurs de C... la butte Mont... rangée d'arbres ... apparaissent ... sur le gris ... le Mont-Val... tout à fait ... presque noire ... ...